

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT, Loïc BARTHET.

Secrétaire de séance : Madame Jennifer BENAYAD.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 02 Décembre 2024

Le Procès-verbal du 02 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Budget Eau – Transfert excédent 2024 / 2025

Ce sujet sera revu et finalisé au moment des budgets.

3/ Sogedo – Devis formation télérelève

À la suite de la pose des compteurs télérelève, la société Sogedo gère le suivi de notre consommation d'eau avec l'accès au portail d'alerte. Il nous fournissait un rapport en cas de surconsommation d'eau ou de fuite. Cela fait 1 an qu'il gère ces données pour nous. Cette fois-ci la commune souhaite se faire accompagner par les équipes Sogedo pour la prise en main des outils et l'exploitation des données au cours de l'exercice 2025. La société Sogedo nous a fait parvenir un devis, pour un montant de 3 290.00 € HT soit 3 948.00 € TTC. Ce montant comprend la mise en place de la plateforme de télérelève, les Charges de fonctionnement annuelles et l'assistance annuelle à l'exploitation du système ainsi que la gestion par Sogedo encore pour cette année. Ce sera une économie à long terme car nous ne payerons plus la société pour effectuer ce travail. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

4/ Agence de l'Eau

Vu la réforme des redevances des agences de l'eau instaurée par la Loi de finances du 29/12/2023, et par décret n°2024-787 du 09/07/2024, modifiant les redevances dites « domestiques » comme suit :

- **Suppression** d'une redevance « pollution domestique » pour notre commune

- **Création** de deux nouvelles redevances : Consommation d'eau potable ; Performance des réseaux d'eau potable

Il en résulte que ces redevances seront répercutées sur votre facture d'eau « consommation », comme suit :

- Il y aura toujours la redevance Prélèvement

- Concernant la redevance Pollution domestique, l'Agence de l'Eau nous a fait parvenir **pour l'année 2025** le tarif pour la redevance sur la consommation d'Eau Potable à 0.43 € /m³, plus la redevance Performance des réseaux d'Eau Potable à 0.01 €/m³

Ces redevances seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

5/ Appartement (Travaux, Locataire, Loyers/Caution)

L'état des lieux de sortie a été fait le 14 janvier. Un Diagnostic énergétique a été fait par l'entreprise BEI, l'appartement est classé E. Il en ressort des recommandations pour améliorer la performance énergétique ; Isolation dans les combles et sous la toiture, changer la ventilation manuelle par une ventilation hygroréglable. Un devis pour la ventilation est en cours. Ce changement représenterait 38 % d'amélioration d'isolation.

Une cuisine a été commandée pour un montant de 3250 € chez BUT. Des travaux électriques et de plomberies seront à faire par des entreprises, l'employé communal s'occupe du papier peint et de la peinture.

Le conseil municipal a délibéré pour un loyer de 860 €/ mois hors charges.

6/ Subventions Associations 2025

L'association sportive de Malbuisson, qui a repris la gestion et l'entretien des pistes de ski de fond, secteur « la Fuvelle » a demandé une subvention de 300 € (traçage, balisage, damage...), celle-ci est accordée, à l'unanimité.

Les subventions aux autres associations sont maintenues à l'identique de 2024 pour 2025, accord à l'unanimité.

Pour le Comice 2025 de Saint-Antoine qui aura lieu le 11 octobre 2025, une avance de Trésorerie de 20000 € est proposée. Le conseil municipal par vote à main levée, 10 voix pour et une abstention. Cette somme sera inscrite au budget 2025 et sera verser à l'Association les Amis du Comice 2025 au fur et à mesure de leurs besoins.

7/ Demande révision règlement Lotissement

Une demande de modification du règlement du lotissement « le Crêt » a été reçue en mairie de la part d'un administré, pour passer les annexes des habitations de 30 m² à 70 m² au sol.

Le conseil se donne du temps pour étudier et donner une réponse.

8/ Travaux divers

À la suite d'une formation faite par Madame le Maire sur la gestion des cimetières, il s'avère que certains points sont à revoir car nous ne sommes pas en conformité avec la Législation en vigueur. L'urgence actuelle est de revoir l'attribution et le tarif des concessions car actuellement, beaucoup de familles n'en possèdent pas et ceci pose des problèmes en cas de décès. Mme le Maire ne peut plus autoriser d'inhumation s'il n'y pas de concession. Pour avancer sur ce dossier, prochainement un courrier sera fait aux familles concernées.

Mme le Maire nous dit que la concession perpétuelle est interdite. Elle propose deux types de concessions :

- Concession 30 ans, 300 €
- Concession 50 ans, 400 €

La société Ad'vitam peut gérer ce dossier pour un montant de 6925.20 €, cette proposition est en cours de réflexion avec les communes du Touillon Loutelet et Fourcatier Maison-Neuve.

Le conseil municipal par vote à main levée, 11 voix pour, valide ces nouveaux tarifs de concession applicables à partir de ce jour.

Dans cette réglementation, les arbres tels que ceux qui sont à l'intérieur de notre cimetière n'ont plus lieu d'être, au vu des risques que cela peut engendrer. Un devis est proposé par l'ONF, au vu de la sensibilité du sujet, la décision est ajournée.

La société Cetel est venue faire un diagnostic sur le bâtiment de la « Remise des Pompes », nous a fourni un devis estimatif des travaux. Vu le montant une réflexion se pose.

L'étude concernant la réhabilitation de la maison BILLET se poursuit, plusieurs scénarios sont proposés. Nous revoyons la Société EboConsult le 03.02.2025.

9/ Questions diverses

Ce jour, nous avons été prévenus que le crépi de la rampe d'accès de l'école se désagrège complètement. Nous réfléchissons à une solution durable.

L'entreprise PETITE va se raccorder aux réseaux d'assainissement de la CCLMHD. Pour ce faire, il faut traverser des terrains communaux, une convention sera faite.

Avec l'entreprise PETITE, nous avons rencontré le S.I.E.L. pour savoir s'il pouvait être raccordé chez eux et en même temps regardé pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Lors de ces échanges, une réflexion est en cours pour une éventuelle pose de trackers, afin d'avoir un peu de production électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.